



DÉPARTEMENT DU DOUBS  
**MAIRIE DE MAMIROLLE**  
25620  
2 bis rue de l'école  
TÉL 03 81 55 71 50  
FAX 03 81 55 74 61  
[mairie@mamirolle.com](mailto:mairie@mamirolle.com)  
[www.mamirolle.fr](http://www.mamirolle.fr)

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 13 décembre 2021 à 20h00

**Présidence :** M. Daniel HUOT, Maire

**Présent :** tous les conseillers, sauf Mesdames MULLER Julie, BERGEZ Gilda, BOURGOIN Cécile, et Messieurs BENOIT-GONIN Alexandre et COPPOLA Ernest, excusés.

**Procurations:** de M. BENOIT-GONIN Alexandre à Mme ROUSSET Valérie  
de Mme MULLER Julie à Mme CORUK Maud  
de M. COPPOLA Ernest à M. LETHIER Daniel  
de Mme BERGEZ Gilda à Mme JAY Karène

**Secrétaire :** Monsieur Dominique MAILLOT

\*\*\*\*

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 9 décembre 2021
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 16 décembre 2021, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 29 novembre 2021**
2. **Budget principal : décision budgétaire modificative n°2**
3. **Renouvellement du bail à ferme avec le GAEC BALANCHE**
4. **Signature de la nouvelle convention avec l'ACCA.**
5. **Revalorisation de la participation de la commune à la mutuelle santé et à la prévoyance**
6. **Informations diverses :**
  - Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
  - Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

\*\*\*\*

### 1. **Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 29 novembre 2021**

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du lundi 29 novembre 2021. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

## 2. Budget principal : décision budgétaire modificative n°2

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires et d'en ouvrir d'autres [celles-ci seront distinguées par un astérisque (\*)] :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses : + 0 €

*chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves*

art. 10226 – taxe d'aménagement + 5 000 €

*chapitre 21 – immobilisations corporelles*

art. 2128 – autres agencements et aménagements - 3 500 €

art. 21311 – hôtel de Ville (\*) + 1 000 €

art. 2151 – réseaux de voirie + 8 500 €

art. 21531 – réseaux d'adduction d'eau - 11 000 €

En recettes : + 0 €

*chapitre 13 – subventions d'investissement reçues*

art. 1323 – département + 1 000 €

art. 1326 – autres EPL - 1 000 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative n°2

## 3. Renouvellement du bail à ferme avec le GAEC BALANCHE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le bail rural signé le 21 décembre 2012 avec le GAEC BALANCHE et concernant l'exploitation des parcelles cadastrées section B n°991p, ZD n°130p, ZA n°195p et ZC n°4 arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Les membres du GAEC BALANCHE ayant exprimé le souhait de continuer à exploiter ces parcelles, Monsieur le Maire propose de procéder au renouvellement dudit bail conformément à l'article L 411-46 du code rural.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler, pour une nouvelle durée de 9 années le bail rural du GAEC BALANCHE représenté par Monsieur BALANCHE Kylian et Monsieur BALANCHE Stéphane à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'exploitation des parcelles suivantes :

commune	section	Sous - section	n°	Lieu-dit	contenance		
					Ha	a	ca
Mamirolle	B		991p	Planche du Mont	21	50	00
Mamirolle	ZD		130p	Petite Vye de Nancray	2	38	60
Mamirolle	ZA		195p	Prés VOUILLOT	5	00	00
Mamirolle	ZC		4	Champs du Lattey		13	50
				Contenance Totale	29	02	10

- de fixer le prix du fermage à 2 598.92 € par an, loyer indexable sur l'indice des fermages, à échéance au 11 novembre, le 1<sup>er</sup> paiement intervenant le 11 novembre 2022
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec le GAEC BALANCHE représenté par Messieurs BALANCHE Kylian et Stéphane

#### 4. Signature de la nouvelle convention avec l'ACCA

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le contrat de bail signé le 21 janvier 2013 avec le Président de l'ACCA de Mamirolle pour la concession du droit de chasse sur les propriétés communales arrivera à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il convient de le renouveler.

A cet effet, une nouvelle convention fixant les conditions de chasse sur son territoire d'une durée de 3 ans renouvelable une fois a été établie. Cette convention prévoit le versement par l'ACCA à la commune d'une indemnité annuelle de 334.88 € à échéance au 11 novembre, le premier paiement intervenant le 11 novembre 2022.

Après avoir donné lecture des dispositions de cette convention, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de signer avec l'ACCA de Mamirolle une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois
- que la surface cadastrale concernée par ce droit de chasse représente 280 ha 58 a et 61 ca
- que l'indemnité annuelle versée par l'ACCA à la commune s'élève à 334.88 €. Cette indemnité sera indexée sur le taux de variation fixé par arrêté préfectoral de la zone de fermage correspondant à la localisation des parcelles. Echéance 11 novembre, 1<sup>ère</sup> échéance : 11 novembre 2022
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Président de l'ACCA de Mamirolle, Monsieur JOLIDUC Cédric

Il sera demandé au Président de l'ACCA de porter à la connaissance de l'ensemble des membres de l'association de chasse les nouvelles dispositions de la convention et de s'assurer du respect, par l'ensemble des chasseurs, des mesures prescrites dans cette convention.

#### 5. Revalorisation de la participation de la commune à la mutuelle santé et à la prévoyance.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que par délibération en date du 22 août 2019, le Conseil Municipal a décidé d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sa participation financière aux fonctionnaires et agent de droit public et de droit privé en activité pour :

- **Le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité a été accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Doubs proposé par le groupement MNT / Mut'Est / MMC.

Pour ce risque, le niveau de participation de la commune a été fixé comme suit :

- Participation de 32 € / mois / agent de moins de 50 ans et 7 € / mois supplémentaire par enfant à charge
- Participation de 38 € / mois / agent de plus de 50 ans

- **Le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité a été accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Doubs proposé par la CNP avec une gestion du régime assurée par SOFAXIS.

Pour ce risque, la collectivité a choisi la garantie maintien de salaire, l'incapacité temporaire de travail et l'invalidité permanente. L'assiette de cotisation retenue est composée du traitement brut indiciaire annuel et de la NBI et des éléments du régime indemnitaire susceptibles d'être perdus en cas de congés.

Pour ce risque, le niveau de participation de la commune a été fixé comme suit :

- Participation de 16 € / mois / agent

Monsieur le Maire précise que la participation de l'employeur est limitée par la dépense réellement engagée par l'agent. Ainsi, les sommes versées au titre de ces participations ne peuvent en aucun cas être supérieures aux cotisations réellement engagées par les agents.

Monsieur le Maire propose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de porter le montant de la participation communale,

❖ **au risque santé** comme suit :

- Participation de 33 € / mois / agent de moins de 50 ans et 8 € / mois supplémentaire par enfant à charge
- Participation de 39 € / mois / agent de plus de 50 ans

❖ **au risque prévoyance** comme suit :

- Participation de 17 € / mois / agent

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de fixer le montant de la participation communale au risque santé comme suit

- Participation de 33 € / mois / agent de moins de 50 ans et 8 € / mois supplémentaire par enfant à charge
- Participation de 39 € / mois / agent de plus de 50 ans

Et celle au risque prévoyance comme suit : participation de 17 € / mois / agent.

Les autres dispositions fixées dans la délibération n° 2019/57 en date du 22 août 2019 restent inchangées.

## 6. Informations diverses

### 6.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
<b>Décisions de PC</b>	M. NERBOLIER Fabrice	16 Rue de la Source	Construction d'un garage à vélos en continuité du garage existant et d'un abri ouvert sur la limite Est de la propriété	Accordé le 30/11/2021
	M. BALANCHE Régis	41 Rue du stade	Construction d'un abri voitures / carport en appentis sur façade nord de la maison d'habitation	Accordé le 29/11/2021
<b>Décision de transfert de PC</b>	M. YURTSEVEN Hulusi	17 B Rue des Oiseaux	Demande de transfert de PC de Mme LALLEMENT Laura et M. FERREIRA Cédric à M et Mme YURTSEVEN Hulusi et Goncagül	Accordé le 08/12/2021
<b>Dépôt de PC</b>	SCI BERION Frères	ZA du Noret – Rue du Noret	Extension de 340 m <sup>2</sup> d'un bâtiment existant à usage de stockage	
<b>Decision de DP</b>	EURL PHOTEN	13 Rue Guillaume PAUTHIER	Installation d'un kit photovoltaïque en surimposition à la toiture d'une surface de 16 m <sup>2</sup> – Maison de M. BOBILLIER Jean-Pierre	Accordé le 06/12/2021
<b>Dépôt de DP</b>	M. POMMEY Eric	38 C Rue du Stade	Allongement de la toiture de l'abri de voiture dans le prolongement de la toiture actuelle	

6.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Achat de livres - Bibliothèque (12/07/2021)

Titulaire : Librairie Graine de livres

Montant : 982.87 €

Objet : Achat de BD – Bibliothèque (20/10/2021)

Titulaire : Librairie Mine de Rien

Montant : 705.60 €

Objet : Achat de livres – bibliothèque (20/10/2021)

Titulaire : Librairie l’Intranquille

Montant : 955.96 €

Objet : Fournitures pour équiper les livres – Bibliothèque (05/11/2021)

Titulaire : Eurefilm

Montant : 890.41 €

Objet : Achat de livres – Bibliothèque (03/12/2021)

Titulaire : Librairie l’Intranquille Piazza

Montant : 2369.90€

Objet : Remplacement de 2 radiateurs électriques à la mairie (09/12/2021)

Titulaire : Entreprise BALANCHE

Montant : 1000 €

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mercredi 26 janvier 2022 à 19h30 dans la salle annexe de la salle des fêtes.**

Le secrétaire,

Dominique MAILLOT



Le Maire,

Daniel HUOT

